

# **Découvrir les Trophées Nationaux Cyclotourisme UFOLEP**

## **Que sont les Trophées Nationaux Cyclotourisme ?**

**Les Trophées Nationaux Cyclotourisme UFOLEP sont un challenge national dans lequel le participant parcourt des circuits permanents.**

Ces circuits, longs de 160 à 260 km, mettent chacun en valeur un secteur géographique. Le cycliste les parcourt quand il veut, dans le sens qu'il veut, au rythme qu'il désire, à l'aide d'une feuille de route. Sur le parcours, l'auto-contrôle s'effectue à l'aide de tampons apposés sur une carte de contrôle dans des établissements au choix du participant.

**L'homologation des circuits donne lieu à l'obtention de points. A partir de ces points la Commission nationale sportive activités cyclistes UFOLEP gère le challenge des Trophées Nationaux Cyclotourisme.**

## **Où se situent les circuits des Trophées Nationaux ?**

**Il existe actuellement 33 circuits tracés en une boucle, en huit, voire en trois boucles. Ils sont répartis sur 10 secteurs géographiques français dont un composé des DOM-TOM.** Chaque circuit possède un responsable chargé de la validation. La liste complète des circuits actuels est publiée à la suite de cette présentation.

## **A quelle allure rouler ?**

**Pas de chrono, l'allure du cyclo est libre** mais chacun participe selon deux formules au choix :

- **Randonneur** : parcours réalisés en un jour.\*
- **Cyclotouriste** : parcours réalisés en deux jours.

\*Pour obtenir l'homologation en formule « Randonneur » chacun des circuits validés doit être obligatoirement parcouru en un jour, un seul circuit réalisé en deux jours fait passer les homologations en formule « Cyclotouriste ». La formule « Cyclotouriste » permet le panachage parcours en un jour et en deux jours.

## **Que rapportent les validations des circuits ?**

Chaque participant aux Trophées Nationaux Cyclotourisme fait valider chaque circuit par la personne qui en est responsable. En outre, sur un carnet spécial individuel il totalise les circuits parcourus. **Suivant le nombre de circuits validés et leur localisation géographique, le participant obtient des échelons** concrétisés par des médailles spécialement frappées pour les Trophées Nationaux Cyclotourisme ou par un diplôme :

- 3 circuits sur 2 secteurs géographiques : **échelon bronze** (médaille)
- 5 circuits sur 3 secteurs géographiques : **échelon argent** (médaille)
- 8 circuits sur 5 secteurs géographiques : **échelon or** (médaille)
- 9 circuits sur 9 circuits géographiques : **échelon honneur** (diplôme)

Il n'y a pas de délai à respecter entre la réalisation de deux circuits ou l'obtention de deux échelons. **Les circuits homologués pour un échelon comptent pour obtenir l'échelon supérieur.**

## **Challenge individuel ou collectif ?**

**Le cycliste peut se lancer sur les Trophées Nationaux Cyclotourisme en solitaire et obtenir les échelons pour lui. Mais chaque échelon obtenu par un participant rapporte des points à son association UFOLEP (Inscription automatique de l'association dès son premier participant).**

**Ainsi, chaque année, un classement associations du Challenge Trophées Nationaux Cyclotourisme est publié en décembre par la Commission nationale activités cyclistes UFOLEP.**

**Ce challenge comporte deux parties** donnant lieu à l'attribution de coupes, remises par la CNS activités cyclistes, aux associations lauréates :

- **Challenge annuel** (Classement de l'année sportive écoulée)
- **Challenge perpétuel** (Seconde époque car remis à zéro le 1/01/2001).

- Le classement du **challenge annuel** est établi à partir des points rapportés par les échelons obtenus dans l'année :

- Echelon bronze : 30 points
- Echelon argent : 40 points
- Echelon or : 60 points
- Echelon honneur : 100 points

Les cyclos inscrits qui dans l'année parcourent des circuits mais sans atteindre l'échelon supérieur marquent 5 points par circuit homologué.

*Ex : Une association Y... a 2 participants avec chacun l'échelon bronze et un participant avec seulement 2 circuits. Elle marque  $(30 \times 2) + (5 \times 2) = 70$  points*

- Le classement du **challenge perpétuel** est réalisé par addition des points annuels **exclusivement fournis par les échelons**, depuis la première participation de l'association.

*Ex : L'association Y... ci-dessus marque  $30 \times 2 = 60$  points portés à son crédit challenge perpétuel.*

**Une association peut cumuler les deux titres, Challenge annuel et Challenge perpétuel.**

### **Comment s'inscrire aux Trophées Nationaux Cyclotourisme ?**

**Tout pratiquant cyclisme licencié UFOLEP peut s'inscrire aux Trophées Nationaux Cyclotourisme** en se mettant en rapport avec le responsable national de ce challenge. Il lui suffit de communiquer son identité, le nom de son association, son numéro de licence et son adresse en joignant un chèque de 8 € libellé à l'ordre de « UFOLEP National » (Cette somme correspond au droit d'inscription et comprend la valeur de la médaille de bronze).

**En retour, le nouvel inscrit reçoit son carnet individuel de « Trophées Nationaux Cyclotourisme »** qui lui servira d'abord à inscrire les circuits réalisés puis à faire homologuer les échelons obtenus.

Les médailles d'argent et d'or sont à régler moyennant 8€ Le diplôme échelon honneur est gratuit.

Quand un cyclotouriste a obtenu l'échelon honneur, il reçoit gratuitement un nouveau carnet. S'il désire une nouvelle médaille de bronze il règle 8€

### **Comment obtenir les parcours des circuits et les faire valider ?**

1) **Choisir les circuits dans la liste proposée.**

2) **Contactez le responsable de chaque circuit** pour recevoir la feuille de route et la carte de contrôle. (Un droit d'inscription peut être perçu par l'association responsable du circuit pour couvrir ses frais. L'achat d'une médaille souvenir spécifique peut être proposée).

3) **A l'issue du parcours, faire valider sa carte de contrôle**, par courrier, auprès du responsable du circuit.

4) **En fin de saison, transmettre son carnet de Trophées et ses cartes de contrôle validées au responsable national des Trophées** pour homologation des échelons.

**Les homologations sont arrêtées au 15 novembre de chaque année.**

### **Qui contacter pour se lancer sur les Trophées Nationaux ?**

Responsable actuel des Trophées Nationaux Cyclotourisme UFOLEP, membre de la CNS activités cyclistes :

**Pierre Barbe 4 Gauvry 33580 Rimons Tél/Fax 05 56 71 86 47  
Pierrebarbe2@wanadoo.fr**